

FAITS DIVERS

Kourou : 6 gendarmes touchés dans un accident de la circulation

G.T.

jeudi 11 mai 2023



Tribunal judiciaire de Cayenne

Jugement prononcé le : 30/10/2025

Chambre correctionnelle

N° minute : [REDACTED]

N° parquet : [REDACTED]

EXTRAIT DE MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE CAYENNE

JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Cayenne le TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ,

composé de Monsieur NAFSI Si-Amine, juge, président désigné comme juge unique conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale,

En présence de Madame TERRENOIRE Gabrielle, auditrice de justice, ayant participé au délibéré avec voix consultative en application des dispositions de l'article 19 de l'ordonnance du 22 décembre 1958, modifiée par la loi du 25 février 1992,

Assisté(s) de Madame BOURGOIN Mazzarino, greffière,

en présence de Madame KOKOUMA Peggy, substitut placé,

a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

Situation pénale : libre

comparant assisté de Maître JOSSEAUME Rémy avocat au barreau de PARIS

Prévenu des chefs de :

BLESSURES INVOLONTAIRES AVEC INCAPACITE SUPERIEURE A 3 MOIS PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE TERRESTRE A MOTEUR ET VIOLATION MANIFESTEMENT DELIBEREE D'UNE OBLIGATION DE SECURITE OU DE PRUDENCE faits commis le 11 mai 2023 à KOUROU GUYANE

BLESSURES INVOLONTAIRES AVEC INCAPACITE N'EXCEDANT PAS 3 MOIS PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE TERRESTRE A MOTEUR faits commis le 11 mai 2023 à KOUROU GUYANE

BLESSURES INVOLONTAIRES AVEC INCAPACITE N'EXCEDANT PAS 3 MOIS PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE TERRESTRE A MOTEUR faits commis le 11 mai 2023 à KOUROU GUYANE

BLESSURES INVOLONTAIRES AVEC INCAPACITE N'EXCEDANT PAS 3 MOIS PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE TERRESTRE A MOTEUR faits commis le 11 mai 2023 à KOUROU GUYANE

BLESSURES INVOLONTAIRES AVEC INCAPACITE N'EXCEDANT PAS 3 MOIS PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE TERRESTRE A MOTEUR faits commis le 11 mai 2023 à KOUROU GUYANE

BLESSURES INVOLONTAIRES AVEC INCAPACITE N'EXCEDANT PAS 3 MOIS PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE TERRESTRE A MOTEUR faits commis le 11 mai 2023 à KOUROU GUYANE

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard

SUR L'ACTION PUBLIQUE :

RELAXE [REDACTED] ; des fins de la poursuite ;